Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 36 (1900)

Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIme ANNÉE

N° 27.

LAUSANNE

7 juillet 1900

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *L'enseignement du dessin dans les écoles secondaires. — Chronique scolaire: Subventions à l'école primaire, Neuchâtel, Valais, France. — L'école suisse au XIXme siècle. — Nouveautés pédagogiques et littéraires. — Partie pratique: Leçons de choses. — Composition. — Récitation. — Dictées. — Ecole enfantine: Leçon de calcul.*

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES[1].

Il n'est pas question d'apporter ici de nouveaux arguments en faveur d'une cause si souvent discutée et souvent encore si peu comprise. Nous nous hâtons aussi de prévenir nos lecteurs qu'ils ne trouveront rien de subversif dans les quelques notes que nous allons mettre sous leurs yeux ; et nous déclarons franchement que, dans bien des cas, nos idées se rencontreront avec celles de certaines méthodes, nouvelles il est vrai, mais qui ont déjà été expérimentées ailleurs.

Notre intention est surtout de répondre aux vœux de quelques-uns de nos collègues qui, à plusieurs reprises, ont bien voulu nous demander des indications sur l'enseignement du dessin en général et plus particulièrement dans les écoles secondaires. Nous nous estimerons satisfait si ce que nous allons dire peut rendre quelque service.

A notre sens, il y a dans l'enseignement du dessin deux buts bien définis à poursuivre. Le premier sera atteint, lorsque l'on aura inculqué à l'élève ce que nous appelons le *métier*, c'est-à-dire l'art de reproduire les formes par la copie, la mémoire ou le croquis.

Pour arriver au second, il faut utiliser cet acquis pour l'appliquer soit à des études d'un caractère plus élevé, la figure ou l'académie, soit à la composition décorative.

On a déjà compris que c'est à l'école primaire que revient le premier de ces deux grands classements et, certes, nous ne nous dissimulons pas que la tâche est grande. Bien souvent, elle est rendue ingrate par le manque de matériel ; elle nécessite toujours de la part du maître une attention soutenue et un esprit de méthode très

[1] Cet article sera suivi d'une série de leçons du même auteur.

sérieux, parce qu'elle doit être la base solide et bien établie des études supérieures.

Nous ne nous arrêterons pas à parler ici des moyens à employer pour atteindre ce but que nous indiquons pour les écoles primaires, mais nous croyons être de l'avis de chacun, lorsque nous affirmons qu'un élève sortant de ces écoles avec un savoir suffisant pour copier intelligemment une forme; qui peut *construire* un dessin, et au besoin le reproduire de mémoire, au moins dans ses grandes lignes; qui a la main exercée au croquis rapide; nous affirmons, disons-nous, que cet élève a acquis le maximum qu'on est en droit d'attendre de l'enseignement primaire.

Il a entre les mains l'instrument précieux qui lui permettra de développer son esprit d'observation et affinera son goût.

Nous ajoutons pour plus de précision qu'on ne peut aborder à l'école primaire l'étude de la figure humaine, non plus celle des animaux, et que le paysage lui-même est plus ou moins accessible dans cette première partie de l'enseignement. Mais le champ n'est-il pas assez vaste, même en faisant ces restrictions nécessaires, pour que le maître le plus ambitieux n'y trouve encore bien à faire?

Qu'on se garde soigneusement dans cette période de début de fatiguer l'élève par un choix de modèles trop compliqués, hérissés de difficultés et sur lesquels il faut passer des semaines de labeur; cela n'apprend rien, ou fort peu de chose, et fréquemment c'est l'ennui et le dégoût qui résultent de ces exercices. La nécessité nous paraît plus grande d'habituer l'enfant à voir *simple*, et même à n'user dans son travail que du modelé nécessaire à la compréhension des formes. Les exemples que nous ont laissés les arts primitifs de l'Egypte et, plus près de nous, les motifs de sculpture du moyen âge, contribuent à faire ressortir ce besoin d'un rendu sobre et clair.

Ceux qui comprennent les œuvres d'art savent combien le caractère de cette œuvre ressort énergiquement et d'une manière incomparable, lorsque volontairement on a omis le détail. C'est d'une forme ainsi interprétée, d'ailleurs, que résulte ce qu'on appelle le *style*, qualité si rare et dont certaines œuvres d'art ancien sont empreintes avec tant de force et de vérité.

Le rôle de l'instituteur primaire nous paraît donc nettement déterminé, s'il se borne à mettre de la méthode et du goût dans le choix des exemples; à meubler l'esprit et la mémoire des élèves de choses bonnes et saines; s'il provoque et stimule leur faculté d'observation.

Il faut aussi tenir compte de la tradition, sans laquelle l'art ne serait qu'un perpétuel recommencement, souvent même une suite de tâtonnements stériles. Les modèles de plâtre qui reproduisent les œuvres de nos devanciers ne doivent pas, pour cette raison, être dédaignées; et si l'instituteur primaire sait faire ressortir en quelques mots très simples la science de composition qui s'y rencontre, l'ingéniosité de l'arrangement; s'il y ajoute quelques données historiques et sait caractériser l'époque à laquelle appartient

le modèle, il obligera ainsi l'élève à réfléchir, en même temps qu'il ébauchera son éducation artistique et historique.

Cette mission de l'instituteur, qui demande tant de discernement, reste ainsi belle et difficile entre toutes. Il nous paraît superflu de la compliquer en y adjoignant, ce que l'on a proposé parfois, des études qui relèvent de l'enseignement supérieur. Il y a si peu de temps, dans l'état actuel de nos programmes, consacré aux leçons de dessin, qu'il faut regarder comme un devoir de courir à l'essentiel, et de faire acquérir rapidement à l'élève la dextérité et le coup d'œil.

Mais l'enseignement du dessin ne peut se borner uniquement à exercer l'œil et la main. Il peut et doit faire plus, et c'est à l'école secondaire maintenant que revient la tâche de développer et de compléter ce que l'enfant a acquis dans ses premières études. Habitué, grâce à elles, à reproduire des formes où priment les notes capitales, il aura à choisir désormais ses modèles parmi les plantes, les fleurs ou les insectes les plus simples et les plus larges d'aspect; il aura enfin à les mettre en œuvre dans des conceptions originales et il est à croire qu'ayant puisé aux principes vrais et rationnels de l'étude du dessin, il ne sera pas pris trop au dépourvu dans ses premières tentatives de décoration.

Il est bien entendu que l'école secondaire ne s'en tiendra pas à cette seule étude. Nous ne croyons pas nécessaire de dire que nous considérons comme indispensable la poursuite de l'étude dessinée, que la perspective et le croquis ne seront nullement négligés dans cette nouvelle carrière ; et nous espérons être bien compris de nos lecteurs, en ce sens que si nous désirons mettre en valeur la composition décorative, c'est que nous y voyons un stimulant puissant et un moyen de développer le goût et le raisonnement, plus accessibles à la majorité des élèves.

De tous côtés, l'art décoratif, si longtemps dédaigné, reprend faveur. Des manifestations, isolées il y a une dizaine d'années, deviennent de plus en plus compactes; des symptômes qui s'affirment chaque jour, tantôt chez les artistes, tantôt chez les fabricants, indiquent clairement qu'un effort universel est tenté à cette heure pour transformer les vieilles formules de styles trop connues et poursuivre l'idée neuve aboutissant à une notiond'art plus originale.

Pourquoi ne tenterions-nous pas, dans une bien faible mesure sans doute et dans des limites très restreintes, sinon de collaborer à cette renaissance de la décoration, du moins de faire profiter nos élèves des recherches faites dans ce domaine par les écoles d'art étrangères?

L'école secondaire peut y trouver le plus grand profit : en poursuivant l'étude de la composition, l'élève se trouvera plus directement en contact avec la nature ; son individualité se manifestera plus franchement ; enfin, il ne perdra rien à l'étude proprement dite du dessin qui se sera perpétuée à travers ses essais de décoration.

Raphaël LUGEON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions à l'école primaire. — Voici le texte de la motion déposée au Conseil national par la gauche :

Le Conseil fédéral est invité à soumettre aux Conseils de la Confédération le projet concernant le subventionnement de l'école populaire par la Confédération, de telle façon qu'il puisse être discuté dans la session d'été de 1901.

Les signataires sont : MM. Erismann, Eisenhut, Jenny, Gobat, Jæger, Vital, Zimmermann, Grieshaber, Pioda, Kurz, Brosi, Hirter, Vincent, Favon, Manzoni, Amsler, Zurcher, Gallati, Burgi, Borella, Hilty, Lutz (Appenzell, R.-E.), Hess, Zschokke, Hörni, Bangerter, Fehr, Sonderegger (Appenzell, R.-E.), Egloff.

La même motion a aussi été déposée au Conseil des Etats. Elle est signée de MM. Munzinger, Lachenal, Simen, Hoffmann, Stössel, Bigler, Calonder, Scherb, Stutz, Zweifel, Hohl, Ammann et quelques autres.

La discussion de cette motion est renvoyée à la session de décembre prochain.

Répondant à l'interpellation de MM. Gobat et consorts, M. le conseiller fédéral Ruchet s'est exprimé comme suit :

« La forme sous laquelle la question est présentée me permet de m'abstenir aussi bien d'une discussion sur le fond que sur le point de vue constitutionnel. Je me borne donc à répondre aux deux questions que nous posent les signataires de l'interpellation. Sur la première, dans laquelle ils demandent au Conseil fédéral s'il a l'intention de soumettre aux Chambres un projet concernant les subventions scolaires à l'école primaire, la réponse est nettement affirmative. Le Conseil fédéral va plus loin. Il déclare qu'il se basera sur son projet d'arrêté du 21 mars 1899, qui entraîne une dépense de deux millions, répartis aux cantons à raison de 60 centimes par tête de population avec un supplément de 20 centimes pour certains cantons.

La réponse du Conseil fédéral à la seconde question satisfera moins les signataires de l'interpellation. Ceux-ci demandent à quelle époque le projet en question sera soumis aux Chambres, Or, le Conseil fédéral s'est réservé en 1899 déjà de choisir pour cela le moment qui lui paraîtra opportun. Il fait aujourd'hui la même réserve. Ce n'est pas qu'il se manifeste une opposition au sein du Conseil fédéral contre l'arrêté même. Nous nous sommes prononcé personnellement, il est vrai, dans une conférence des directeurs de l'instruction publique, contre le principe même sur lequel est basé le projet, en notre qualité de directeur d'un département cantonal de l'instruction publique. Mais nous faisons abstraction aujourd'hui de nos idées personnelles et la réponse que nous vous donnons est celle du Conseil fédéral.

Ainsi qu'il vous a été exposé à propos des lois sur les forêts et les denrées alimentaires, il incombe à la Confédération de remplir dans un avenir prochain un certain nombre d'obligations financières. Or, si nous convenons que la question qui nous est soumise date de longtemps, il est d'autres lois également qui sollicitent notre vive attention. Le Conseil fédéral aura à examiner lesquels de ces projets présentent un caractère urgent et après avoir fait cette étude, il vous soumettra des propositions. »

NEUCHATEL. — **Le projet de loi sur l'Instruction publique** ayant été pris en considération par le Grand Conseil et envoyé à l'examen d'une commission législative, il a paru au corps enseignant primaire qu'il était temps pour lui de l'examiner, de le discuter en une assemblée générale afin de présenter, éventuellement et en temps opportun, ses desiderata à la commission prénommée.

C'est dans ce but que samedi 16 juin courant, environ 200 institutrices et instituteurs se trouvaient réunis au Temple de Corcelles sous la présidence de M. Thiébaud, président de la Société pédagogique.

M. Wuthier, instituteur à Cernier, donne lecture d'un rapport général sur la question, rapport fait de la condensation des six rapports de districts. Ce travail, fort bien rédigé, complet sans être trop long, vaut à son auteur de chaleureux applaudissements.

M. Wuthier est chargé du soin de formuler définitivement les vœux à présenter à la Commission du Grand Conseil au nom du corps enseignant neuchâtelois.

Il le fait d'autant plus volontiers, que comme nous, il sait être en un pays où le droit de réunion et de libre discussion reste bien établi. Il sait aussi la commission législative désireuse de s'entourer de tous les renseignements utiles pour mener à bien l'œuvre qui lui est confiée, œuvre qu'elle désire réaliser d'une façon démocratique et conforme aux véritables aspirations du pays.

Et maintenant, du rapport, de la discussion et des conclusions, relatons ici en laissant parler souvent le rapporteur, tout ce qui est de nature à intéresser les lecteurs de « l'Educateur ».

Les articles 3, 4, 5 et 6 prévoient l'institution d'une Commission scolaire cantonale composée de membres des commissions scolaires, de délégués du personnel enseignant primaire, secondaire, professionnel et supérieur, des inspecteurs des écoles et complétée par le Conseil d'Etat.

Nous estimons que le maintien des trois anciennes commissions consultatives pour l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) serait infiniment préférable. Cependant, le nombre de leurs membres pourrait être réduit. Puisque le projet prévoit des sous-commissions, pourquoi ne pas conserver l'ancien ordre de choses?

Une commission unique n'a pas sa raison d'être. L'enseignement primaire forme un domaine bien à part, avec un champ d'activité spécial, bien différent de celui de l'enseignement secondaire et supérieur. Il se donne à tous les enfants du canton, tandis que les deux autres ne comptent dans leurs auditoires qu'une petite minorité. Il peut même ne pas s'inquiéter d'un raccordement avec l'enseignement secondaire, tandis que celui-ci, dans toute la Suisse, arrange ses programmes pour amener les élèves à l'enseignement supérieur.

D'ailleurs le corps enseignant primaire serait fort mal venu de s'occuper de l'enseignement du grec et du latin, par exemple ; on ne lui permettrait probablement pas d'intrusions dans ces questions.

Non, l'unification dans ce domaine de programmes, de règlements, de méthodes d'examen, de chaires et de places, ne nous paraît absolument pas désirable. Bien au contraire, nous la trouvons dangereuse et peu en harmonie avec les tendances individualistes et la spontanéité préconisée dans l'enseignement par le rapport du Conseil d'Etat.

Art. 17. — *Nul ne peut remplir une fonction permanente dans l'enseignement public, s'il n'est âgé d'au moins 20 ans.*

Théoriquement, nous ne trouvons rien à redire au sujet de l'innovation proposée ; dans la pratique, nous trouvons exagéré l'âge de 20 ans fixé pour l'entrée en fonction définitive du maître ou de la maîtresse. Nous accordons que les instituteurs devraient être en possession de leurs droits civiques avant d'avoir à former de futurs citoyens, mais nous affirmons que, quelle qu'ait pu être la préparation des candidats à l'enseignement, ils auront à traverser une période de tâtonnements aussi longue qu'actuellement.

Cette élévation de l'âge d'entrée dans la carrière est anti-démocratique et antisociale parce qu'elle ferme, d'une façon absolue, l'accès de l'enseignement à toute une partie de la population. Les familles peu aisées dans lesquelles se recrutent habituellement la majeure partie des membres du corps enseignant ne pourront jamais faire jusqu'aux 20 ans de leurs enfants les sacrifices qu'elles s'imposent actuellement pour leur faire subir l'examen à 18 ans.

Si l'on tient compte des traitements peu élevés servis aux fonctionnaires de l'enseignement primaire, nous craignons fort que, d'ici à un avenir très rappro-

ché, il n'y ait pénurie d'instituteurs et d'institutrices. Beaucoup de pères de famille, un peu aisés, préféreront faire instruire leurs fils jusqu'à 21 ou 22 ans et les voir alors ingénieurs, architectes, chimistes, forestiers, avocats ou même médecins. Quant aux travailleurs, moins aisés, il ne leur restera plus qu'à faire entrer leurs enfants dans les métiers manuels. On détournera également de la carrière pédagogique ceux qui entreverront un avenir plus brillant dans l'industrie ou le commerce et qui, surtout, pourront y gagner leur vie beaucoup plus tôt.

Nous croyons aussi que le niveau intellectuel moyen du corps enseignant qu'on cherche à relever, sera au contraire abaissé, à mesure que les mieux doués pourront achever presque aussi rapidement des études leur assurant une situation plus lucrative. *(A suivre).*

VALAIS. — **Choses et autres.** Durant les deux dernières années, notre ciel pédagogique a été régulièrement chargé d'électricité et fort orageux ; aujourd'hui le baromètre marque un calme relatif. D'où vient ce calme ? De ce que les instituteurs ont obtenu satisfaction de leurs vœux ? non ; mais de ce qu'ils comptent présentement sur la réalisation d'une partie au moins de leurs espérances. Après avoir fait connaître au département de l'Instruction publique leurs désiderata et revendications à propos du projet de revision de la loi scolaire, ils attendent avec quelque confiance le sort qui va être fait à ce projet par l'autorité législative. Quand cette importante question viendra-t-elle effectivement sur le tapis au Grand Conseil ? Nous ne le savons pas encore. Si ce n'est pas dans la session de novembre prochain, nous pensons que ce sera assurément en mai 1901. Quant à nous, nous préférerions presque que ce soit à cette seconde date, à cause du renouvellement préalable de la législature ! On peut espérer davantage de députés et magistrats frais élus, dont le siège est assuré pour quatre ans au moins...

En attendant la revision, les instituteurs valaisans, — sachant maintenant par expérience qu'il faut demander pour recevoir, — ont ce printemps même signé une pétition réclamant une augmentation des traitements. Celle-ci devait être présentée au Grand Conseil dans sa dernière session et... le Grand Conseil ne l'a pas inscrite dans ses tractandas. Pourquoi ?... Nous aimerions une réponse nette à ce pourquoi. Dernièrement, nous avons lu dans les décisions du Conseil d'Etat ceci : « La pétition adressée au Conseil d'Etat par le personnel enseignant du canton pour une demande d'augmentation de traitements est renvoyée pour étude au département de l'Instruction publique. » C'est tout ce que nous savons sur le sort de la dite pétition.

Une petite note, en passant, sur le sujet qui nous occupe. Il nous a été dit que dans une des dernières conférences de district du Bas-Valais, il s'est trouvé des membres du clergé pour combattre les revendications des régents. Voilà qui est très aimable envers le pauvre instituteur... Pour des prêtres, ne pas savoir *au moins rester neutres* dans ces questions de traitement, cela est trop fort ; cela sort des règles de convenance et même ..... de diplomatie. Ajoutons qu'il y a heureusement des membres du clergé un peu plus bienveillants et comprenant mieux combien sont légitimes les vœux du corps enseignant. A ceux-là vont notre estime et notre respect.

La *Jeune Valaisanne* fait toujours son petit chemin. Comme les nouveaux statuts de la Société valaisanne d'éducation ne nous font pas de concessions satisfaisantes, il n'est pas question pour le moment de fusion, ainsi que le désireraient une partie même de nos membres. Nous voulons toujours nos réunions particulières de régents, nous voulons rester unis à la Romande, nous voulons former une avant-garde indépendante pour la défense des droits et des intérêts des instituteurs valaisans. A cause de l'énorme pression exercée de toutes façons sur les régents, nous avons perdu, il est vrai, un tiers des signataires de nos règlements — ceux qui ont refusé la cotisation pour les deux dernières années —;

mais nous ne perdrons rien à ce que la sélection se soit faite. En nous souvenant des fières paroles d'Aloïs Reding à ses soldats, nous lutterons au besoin sans les tièdes et pour les tièdes.

Le comité nous charge d'annoncer ici que, grâce au produit des cotisations et surtout aux dons généreux qui viennent de nous être faits par des citoyens valaisans, amis de l'instruction populaire, notre caisse est présentement dans un état réjouissant et que nous pourrons même prochainement commencer l'établissement d'une bibliothèque de la Société. Gd

FRANCE. — *Rochefort inspecteur d'école.* — Le Conseil municipal de Paris, qui est en majorité nationaliste, avait élu membres des commissions de surveillance de diverses écoles, MM. François Coppée, Jules Lemaître et Henri Rochefort.

MM. François Coppée et Jules Lemaître ont vivement remercié la commission pour la décision qu'elle avait prise, mais ils lui ont déclaré en même temps que leurs occupations ne leur permettaient pas de remplir les fonctions qui leur étaient offertes.

Rochefort, lui, a accepté.

L'Ecole suisse au XIXe siècle.

A la fin du siècle passé, l'école suisse existait à peine. Fils de pauvres et fils de paysans étaient laissés dans l'ignorance la plus complète, les écoles secondaires végétaient dans une routine étouffante, l'enseignement supérieur manquait d'air et d'espace, s'anémiait, expirait.

Le XIXe siècle se termine. Que voyons-nous? Sur tous les points de la Suisse s'élèvent de nombreuses écoles; enfants et jeunes gens y affluent. Et les maîtres s'efforcent de leur inculquer toutes les connaissances nécessaires au développement de leur intelligence, à la compréhension de leurs devoirs de citoyen, à leur préparation professionnelle, en même temps qu'ils cherchent à former leurs caractères, à y imprimer de solides habitudes et des principes sérieux, à faire de ces enfants des hommes. Pauvres et riches, catholiques ou protestants, tous ces écoliers sont traités également. L'égalité ne se borne pas à ce rôle presque négatif: on veut suppléer aux insuffisances créées par les circonstances. Les malheureux, privés des soins de la famille, voient s'ouvrir pour eux les classes gardiennes et les cuisines scolaires; les retardés, les arriérés, les simples sont reçus dans des écoles spéciales où l'on s'ingénie à se mettre à leur portée. Ce n'est pas seulement au cœur ou à l'esprit qu'on s'adresse, on se donne comme devise: *Mens sana in corpore sano*, un esprit sain dans un corps sain, et l'on fonde les colonies de vacances, qui permettent à de pauvres petits citadins de refaire au pied des sapins ou dans les champs aux fortes senteurs leur sang vicié par le manque d'air. Au sortir de l'école, que ce soit à quatorze, quinze ou seize ans, de nouvelles institutions attendent l'enfant: ce sont les cours complémentaires, les cours de travaux manuels, où l'écolier peut combler les lacunes de son instruction et satisfaire son goût du travail.

Voilà pour l'école primaire. Dans les autres degrés de l'enseignement, même tableau. Les écoles secondaires se sont ouvertes,

nombreuses, surtout dans la Suisse allemande, à tous ceux que l'instruction primaire ne contentait pas. Ils y trouvent un horizon plus étendu, des connaissances plus complètes, une étude plus scientifique. A côté de ces « Realschulen », il y a les collèges classiques. Comme partout ailleurs, l'enseignement des langues mortes a été violemment attaqué : discuté, contesté, il a dû préciser ses vues, démontrer sa raison d'être, chercher des moyens plus efficaces d'arriver à son but. De nouvelles méthodes sont appliquées, qui tiennent compte du développement de l'enfant et de la formation de son caractère et de son intelligence.

Enfin, l'enseignement supérieur, représenté en 1789 par l'Université de Bâle et quelques écoles de théologie, est sorti de sa somnolence et a pris conscience de son rôle humain et social. Quoique petit pays, la Suisse possède six universités, toutes vivaces, quelques-unes même florissantes, et une académie, qui va du reste changer son nom en Université ; ajoutez-y l'école polytechnique fédérale. Ce n'est pas le nombre seul qui est important : des hommes d'une haute valeur scientifique ont illustré les études suisses. La Suisse allemande fait un échange continuel de ses savants avec l'Allemagne ; à nous, Suisses français, la France est fermée, qui pourrait consacrer le renom de nos célébrités : citons Juste Olivier, Alexandre Vinet, Charles Secrétan et nous en aurons assez dit pour montrer que nous ne sommes pas restés en arrière. Ce qui reste encore à faire à l'université, c'est un pas de plus vers le peuple, non pas pour lui ouvrir plus grandes ses portes, mais pour mettre à sa portée le fruit de ses recherches, pour le faire profiter des avantages de l'esprit scientifique, pour retirer de ses travaux un résultat pratique.

Pratique ! c'est bien le mot, semble-t-il, qui caractérise les tendances de l'école moderne. La réforme de l'éducation, inaugurée par Pestalozzi, Fellenberg et le Père Girard, adoptée par les divers gouvernements suisses, a prouvé sa bonté. Il ne s'agit plus maintenant de confier ses enfants au premier venu, manœuvre, charpentier ou soudard, presque aussi ignorant que ses élèves et pour qui l'écolage, même modeste, est la chose importante, comme il y a un siècle ! On demande maintenant à l'école d'être comme une préparation à la vie morale, sociale et professionnelle ; pour beaucoup l'école doit remplacer la famille, et le côté éducatif est devenu le but, dont l'instruction n'est qu'un moyen.

En présence de cette tâche toujours plus grandiose, mais aussi plus difficile, l'instituteur, en qui repose l'espoir du pays, ne peut plus voler de ses propres ailes, comme Pestalozzi le fit à Neuhof ou à Yverdon. Il doit se sentir soutenu par ses concitoyens, il doit l'être matériellement et moralement, et il l'est, comme le prouve l'étude des lois éducatives, multiples, mais très semblables, dont notre pays s'honore. Dès l'époque de la République française et de la République helvétique une et indivisible, les gouvernements ont senti l'importance de l'instruction publique. Au milieu des

tâtonnements, des erreurs, des reculs, on distingue cependant les idées principales qui dirigèrent leur action. Ce fut d'abord le désir de faire participer tous les futurs citoyens suisses aux bienfaits de l'instruction. De là l'école primaire obligatoire. Ce principe en entraîne deux autres : d'abord la gratuité des études ; puis leur laïcisation qui répondait à l'esprit de tolérance confessionnelle inscrit dans notre constitution. L'égalité complète n'était pas encore atteinte : on s'occupa des tout petits enfants, des filles, de tous ceux qu'on avait négligés jusqu'alors.

Il n'est pas dans notre intention d'entrer dans tous les détails que demande une étude sérieuse de l'Ecole au XIXe siècle. Ce que nous en avons dit a seulement la prétention de résumer brièvement les deux chapitres très intéressants que M. Paul Seippel a réservés à l'Ecole dans sa magnifique histoire de *La Suisse au XIXe siècle*[1]. C'est à deux hommes également compétents qu'il a passé la plume pour traiter le sujet qui nous occupe : M. le professeur O. Hunziker, à Zurich et M. François Guex, directeur des écoles normales, à Lausanne. Traiter un sujet si vaste en quelques pages était une tâche ardue ; les auteurs s'en sont tirés à leur honneur. Les Suisses français liront surtout avec plaisir le chapitre consacré à nos quatre cantons romands. Ils y trouveront un aperçu très complet de nos différentes législations cantonales, une analyse aisée des principes directeurs du mouvement scolaire, et finalement une appréciation très juste des progrès accomplis par l'école dans notre siècle.

A ceux qui doutent du progrès, à ceux qui s'impatientent de voir les résultats de leurs efforts, nous recommandons cette lecture, si suggestive. Puisse ce rapide résumé ne pas trop leur en déflorer l'intérêt !

C. BIERMANN.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES

Ouvrages reçus : E. Marrel, professeur à Montreux : *Cours élémentaire d'algèbre.*

Bilz, *la Médication naturelle*, livraison 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

Histoire suisse. — M. Th. Curti, conseiller national, écrit une *Histoire de la Suisse au XIXe siècle*, qui sera publiée prochainement en livraisons et formera un superbe volume in-quarto d'environ 600 pages. Le texte en sera richement illustré par nos premiers peintres suisses. Nul doute que M. Curti, l'homme d'Etat de St-Gall, ne produise une œuvre digne de son talent. La maison F. Zahn, de la Chaux-de-Fonds, à été chargée de la publication de cet important ouvrage.

Notre collaborateur, M. le professeur Georges Renard, nous envoie son dernier ouvrage, *La méthode scientifique de l'histoire littéraire*, 1 volume in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 10 fr. (Félix Alcan éditeur, Paris.)

Les questions de méthode sont dans tout ordre de connaissances les plus importantes ; aussi cet ouvrage se recommande-t-il aux professeurs comme aux étudiants, aux critiques comme aux historiens et aux sociologues. Il est théorique et pratique.

D'une part, il montre ce que devrait être l'histoire d'une littérature ; il déter-

[1] Editeurs, MM. F. Payot et Cie, à Lausanne, et Schmid et Francke, à Berne.

mine ce qui dans l'étude des œuvres littéraires peut devenir scientifique et ce qui ne le sera jamais ; il fait voir comment des vérités particulières on s'élève à des vérités générales et, après avoir relevé les rapports multiples d'une littérature avec tout ce qui l'environne, il formule la loi essentielle qui préside aux variations du goût.

D'autre part, une quantité d'exemples pris dans l'évolution de la littérature française illustrent et expliquent soit les moyens d'enquête proposés, soit les résultats déjà obtenus par l'auteur. L'application suit pas à pas l'exposition des principes abstraits et permet à chaque instant de la contrôler.

Ce livre, qui résume vingt-ans d'enseignement et qui forme un système solidement charpenté, est un outil précieux pour tous les travailleurs qui cherchent à débrouiller le passé littéraire des nations.

Ce livre qui fut parlé devant les étudiants de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne avant d'être écrit pour le grand public est, comme le dit l'auteur lui-même un instrument de travail. Il permettra aux étudiants d'appliquer aux recherches littéraires une méthode scientifique éprouvée par une longue expérience de l'enseignement.

L'*Educateur* reviendra sur cet ouvrage si suggestif.

— Le dernier numéro de la *Revue de morale sociale* (bureaux : Genève, place du Port, 1) contient un article dû à la plume d'Emma Pieczinska sur *la coéducation des sexes*. Voici les conclusions de l'écrivain féministe :

1° L'éducation en commun est le meilleur moyen d'initier les enfants de sexe opposé à des rapports de collaboration fraternelle; elle favorise entre eux les bonnes mœurs ; elle stimule en chacun des sexes les qualités propres à son génie, et concourt puissamment à la formation des caractères ;

2° Son application ne présente aucune difficulté jusqu'à la douzième année ;

3° Elle peut être continuée avec avantage pendant les années de l'adolescence et de la jeunesse à condition que la spécialisation des études ne commence pas trop tôt et qu'une place soit faite dans les programmes aux travaux manuels, à l'éducation physique et à la culture des arts;

4° Les changements que ces conditions impliquent dans le curriculum actuel de l'enseignement secondaire sont aussi nécessaires dans l'intérêt du sexe masculin qu'en vue de l'éducation des deux sexes en commun.

Moyens éducatifs d'après Frœbel par Mlle *Vuagnat*, ancienne directrice de l'enseignement frœbelien à l'Ecole normale de Neuchâtel. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sous ce titre vient de paraître la première livraison d'un ouvrage dont le genre spécial doit attirer l'attention de toutes les personnes s'occupant d'éducation enfantine. Les six premières planches de ce grand travail, admirablement bien rendu au point de vue de l'exécution, nous permettent de nous faire une idée de l'œuvre complète. Celle-ci comprendra des modèles de dessin sur papier pointillé (animaux, fleurs, fruits) et de dessin décoratif sur papier libre exécutés à l'aide de points de repère obtenus par l'emploi de bâtonnets, carrés et bandes de papier, ainsi que des exercices se rapportant à différentes occupations, telles que pliage, découpage et collage, broderie, couture, coupe, perles, etc. Ces exercices sont gradués et groupés en séries accompagnées de notes explicatives ; chacun d'eux peut, en outre, au gré de l'institutrice, comme à celui de l'élève, donner lieu à une suite de figures tout autres que celles prévues par les planches. Ceci prouve que l'auteur a essentiellement tenu compte du développement naturel et individuel de l'enfant tout en cherchant à l'intéresser et à l'occuper.

Nous ne pouvons que recommander vivement cet excellent ouvrage et renvoyer nos lecteurs à la notice de l'auteur tout en les engageant à souscrire à son œuvre.

X.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré intermédiaire.

L'étourneau ou sansonnet.

Plan. — 1. Description. — 2. Mœurs; multiplication. — 3. Domesticité. — 4. Nourriture. — 5. Utilité.

L'étourneau est un oiseau de la taille du merle. Son corps mesure de vingt à vingt-deux centimètres de longueur. Il a un bec long, droit, effilé et de couleur jaune. La mandibule supérieure, à bords un peu évasés, dépasse légèrement l'inférieure. Les plumes de la tête et du cou sont longues et étroites; celles de la poitrine et du ventre ont à leur extrémité une tache blanche. Le reste du corps est noir avec des reflets violets ou verdâtres Ses pieds couleur de chair ont quatre doigts, trois dirigés en avant et un en arrière. La queue est de moyenne grandeur, ample et présente une petite échancrure.

L'étourneau est un oiseau voyageur. Il arrive chez nous aux premiers jours du printemps, quelquefois même avant la fin de l'hiver. Il est assez familier; son caractère gai, vif, enjoué lui vaut bien des sympathies. Très sociables, les étourneaux vivent en troupes nombreuses avant et après la saison des nids. A ce moment ils se réunissent par couples et construisent, sans art, leurs nids dans les fentes des murs, sur le rebord des toits ou dans le creux des arbres, avec de la paille, du foin, des racines, de la mousse. C'est là que la femelle dépose cinq ou six œufs d'un bleu clair, à coquille brillante, mais un peu rugueuse. Trois ou quatre jours après leur sortie du nid les petits sont en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Les parents ont une seconde couvée, et lorsque celle-ci est élevée, jeunes et vieux vont grossir les bandes qui parcourent la campagne. Quoique lourds d'apparence, ils sont lestes et agiles, aussi bien sur le sol que sur les arbres et dans l'air. Leur vol, assez rapide, à grands coups d'ailes, est curieux à observer; ils se groupent sous la direction d'un seul oiseau et forment des figures régulières qui varient sans cesse : des triangles, des quadrilatères, des cercles. Cette disposition en rangs serrés leur est avantageuse pour échapper à l'oiseau de proie embarrassé par le nombre ou étourdi par le bruit de la bande criarde. Vifs, actifs, sans cesse en mouvement, ils ne se reposent que pendant la nuit. Ils recherchent pour dormir les retraites obscures de la forêt et, à partir d'août, les roseaux qui bordent les lacs, les rivières ou les étangs. Dans les marais de la Hollande, on les prend au filet ou on les tire au fusil, car leur chair est assez bonne à manger.

L'étourneau s'apprivoise facilement; pris au nid peu après sa naissance, il peut être dressé à chanter, à répéter des mots, à siffler. Son chant est une succession de cris, de gazouillements, de notes flûtées et de roulades qui s'échappent de son bec orangé.

En captivité, l'étourneau se montre aussi sage que le chien; il obéit au geste et à la parole, et sait en conclure si son maître est bien ou mal disposé à son égard. Sa malice, parfois incroyable, le pousse à détruire les nids et à jeter par dessus bord les petits des oiseaux qui partagent avec lui sa cage.

L'étourneau mange des vers, des insectes, sauterelles, scarabées, hannetons et beaucoup de petits mollusques. On voit fréquemment ces oiseaux voltiger autour du bétail et même se poser sur le dos des moutons ou des bœufs pour saisir les parasites qui les incommodent. Ils se nourrissent aussi de graines, de baies de sureau, d'olives, de cerises et de raisins. Malgré ces infractions, on considère les étourneaux comme d'utiles auxiliaires de l'agriculture. En maints endroits,

on leur offre à proximité des habitations, sur les arbres des vergers, des nichoirs pour augmenter le nombre de ces zélés serviteurs.

L. Ad. Bouquet.

Elocution et grammaire : **Le sansonnet.** (Traduit de l'allemand.)

Le vieux chasseur Maurice avait dans sa chambre un sansonnet *qu'*il avait dressé, et *qui* savait articuler quelques paroles. Quand *il* disait, par exemple : « Sansonnet, où es-*tu* ? » l'oiseau ne manquait jamais de crier : « *Me* voici ! » — Le petit Charles, fils du voisin, prenait grand plaisir à *l'*entendre, et *lui* faisait souvent des visites. Un jour que le chasseur n'était pas dans la chambre, Charles *s'*empara bien vite de l'oiseau, *le* mit dans sa poche, et voulut *s'*esquiver avec son larcin.

Mais dans ce moment même entra le chasseur. *Il* crut faire plaisir à l'enfant, en demandant comme de coutume : « Sansonnet, où es-*tu* ? » — « *Me* voici ! » cria de toutes ses forces l'oiseau caché dans la poche du petit garçon.

Exerc. *a)* Lire et faire raconter le récit ; tirer la conclusion.

b) Grammaire : fonction du pronom en général ; analyse des pronoms.

c) Copier au tableau avec les *noms* répétés et faire remplacer par les pronoms.

L. Ad. Bouquet.

La parisette à quatre feuilles.

I. Leçon d'observation. — Observer cette plante en plein air, pendant une excursion scolaire. Faire remarquer dans quels endroits croît cette plante.

II. Leçon de récapitulation. — Dans une leçon en classe, récapituler les observations, les ordonner, écrire les mots nouveaux, établir le plan de la description. Comptes rendus partiels ; compte rendu total. (Ces comptes rendus sont faits oralement).

III. Compte rendu écrit.

Plan. — 1. Lieux où croît la parisette à quatre feuilles.
2. Description : *a*) de la souche ;
b) de la tige ;
c) des feuilles ;
d) de la fleur ;
e) du fruit ;
3. Effets de la baie sur l'homme.
4. Utilité.
5. Sa famille.

Développement. — La parisette à quatre feuilles, appelée vulgairement raisin de renard, croît dans les bois ombreux, dans les taillis humides. On la rencontre en compagnie des oxalides (pain aux coucous) et de certains champignons. Elle fleurit au printemps, ordinairement pendant le mois de mai.

La parisette a une racine à souche qui suit la surface du sol, de même que la racine de la myrtille : elle est donc horizontale. Elle est rameuse, c'est-à-dire qu'elle a des ramifications. Elle porte au pied de la tige un bourgeon qui deviendra la tige de l'an prochain. Plus loin, à la partie inférieure de la souche, on remarque le reste de la tige de l'an passé; plus loin encore, à la partie supérieure, on voit le reste de la tige d'il y a deux ans. La plante ne périt donc pas entièrement en automne : c'est une plante vivace.

De la souche part une tige qui est droite et non recouverte de poils.

La tige est terminée par quatre feuilles formant une espèce de couronne ou *verticille*. Ces feuilles sont ovales et pointues au sommet. Elles sont d'un beau vert. Elles ont, en général, trois nervures qui se ramifient.

La plante a une fleur unique qui est portée par un pédoncule long de la moitié de la tige. Cette fleur, assez grande, est d'une couleur verdâtre. Elle est formée par quatre verticilles. Le verticille extérieur a quatre parties *lancéolées*, d'un vert

clair, qui forment une espèce de calice. Le verticille qui vient ensuite est formé de quatre parties fines, étroites et très droites ; elles sont d'un vert jaunâtre et ressemblent à des pétales. (Ces deux verticilles ensemble forment ce qu'on appelle le périanthe de la fleur). Les deux verticilles extérieurs représentent de simples enveloppes destinées à protéger les deux verticilles intérieurs. Au centre se trouve le pistil formé par un ovaire surmonté de quatre *styles*, ressemblant à des fils, et portant des *stigmates*. L'ovaire renferme plusieurs graines. Il a la forme d'une toupie. Il est d'un rouge foncé. Autour du pistil se trouvent huit étamines. Chacune d'elles a un renflement allongé vers son milieu.

Le fruit est une baie de la grosseur d'une sorbe. Il est d'un bleu noirâtre. Il ressemble un peu à une grosse myrtille. Cette baie mûrit en juin.

La baie de la parisette à quatre feuilles n'est pas bonne à manger, elle est vénéneuse. Elle peut être mortelle pour l'homme ; en tous cas, elle provoque des *vertiges*, des maux de tête et des vomissements violents. Les personnes qui veulent connaître le goût de tous les fruits qu'elles trouvent sont quelquefois punies de leur curiosité téméraire.

La parisette est une plante utilisée en médecine. On peut employer sa racine comme *vomitif* et ses feuilles comme *purgatif*. En outre, on emploie beaucoup ces dernières pour faire transpirer les personnes atteintes de certaines maladies. La parisette à quatre feuilles est donc une plante utile.

Elle est de la famille des *asparaginées*, à laquelle appartiennent les muguets, le *fragon* ou petit houx et l'asperge. C'est cette dernière qui a donné le nom à toute la famille parce qu'elle en est le type, c'est-à-dire qu'on retrouve chez elle tous les caractères qu'ont les autres.

APPLICATIONS.

I. Lecture et récitation. — Le muguet.

II. Vocabulaire, orthographe et grammaire. — Etude des mots nouveaux. Dictée. Des déterminatifs sans distinction d'espèces.

III. Dessin. — Croquis 1° des feuilles ; 2° de la fleur ; 3° de la baie.

IV. Chant. — Le muguet des bois. Recueil Neiss.

CHARLES GAILLARD.

Le muguet.

Revêts ta beauté pure,
O blanc muguet des bois,
D'un voile de verdure,
Pour échapper aux doigts
Qui vont te prendre au bois.

Evite la main rude,
Petit muguet des bois,
Reste à ta solitude
Où l'on voudrait parfois
Etre un muguet des bois.

Enfant, dans la famille,
Comme un muguet des bois,
Sois pure, sois gentille ;
Et reste sous nos toits
Comme un muguet des bois.

(*Communiqué par Ch. Gaillard*).

Degré supérieur.

L'esparcette.

LEÇON D'OBSERVATION : racines, tiges, feuilles, fleurs et graines d'esparcette.

VOCABULAIRE. — *Médiocre :* entre bon et mauvais. *Pédoncule :* partie de la plante qui supporte la fleur ou le fruit. *Crête :* excroissance charnue et dentelée qui vient sur la tête de certains oiseaux.

NOTA. — D'après le résumé suivant, le maître composera facilement plan et questionnaire de la leçon.

L'esparcette est une plante fourragère de premier ordre. Elle produit un peu moins que le trèfle et la luzerne, mais elle dure plus longtemps et se contente de

terres *médiocres*. C'est la plante par excellence de nos prairies artificielles. Destinée le plus souvent à être séchée, elle peut occuper les champs les plus éloignés du village ou de la ferme. Consommée en vert, elle n'expose pas les animaux à la météorisation.

Les racines de l'esparcette sont pivotantes, mais s'enfoncent moins profondément dans le sol que celles de la luzerne. Ses feuilles sont composées de plusieurs folioles; ses fleurs sont disposées en épis à l'extrémité de longs *pédoncules*. Sa graine, assez grosse, a une enveloppe raboteuse, aplatie, garnie de pointes et ressemblant à une *crête*.

L'esparcette réussit bien dans les terres calcaires et sablonneuses; elle résiste à la sécheresse, mais n'aime pas à revenir trop souvent sur le même sol. Les cendres, la suie et le gypse en favorisent la croissance d'une manière remarquable.

On sème l'esparcette en mars ou avril, parmi des céréales, à raison de cinq ou six hl. (150 kg.) par ha. La graine doit être recouverte par un hersage soigné, un roulage ne suffit pas. Elle ne conserve guère sa faculté germinative qu'une année; aussi faut-il être prudent en achetant les semences.

On coupe l'esparcette quand elle est en pleine floraison. Le fourrage bien ramassé est de belle couleur verte, d'un parfum agréable et plaît à tous les animaux. La première coupe de chaque année est de beaucoup la plus abondante.

Dans nos contrées, l'esparcette fournit aux abeilles un miel magnifique et d'un goût exquis.

L. et J. Magnin.

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

Une fille imprudente et désobéissante.

Plan. — Agnès, sans tenir compte des avertissements de sa sœur, s'approche trop près du bord de la rivière. — Elle fait un faux pas et tombe. — Un voisin parvient à la sauver. — Agnès prend de sérieuses résolutions.

Développement.

Agnès et Sophie se promenaient le long de la rivière. « Prends garde! » répétait pour la centième fois Sophie à sa plus jeune sœur, qui, bien loin de tenir compte de ses avertissements, se riait de ses craintes et l'appelait poltronne.

« Comment veux-tu que je glisse? » répliquait-elle en s'approchant toujours plus près du bord pour y cueillir des fleurs. Au même instant, l'imprudente enfant fit un faux pas, roula en poussant un grand cri et disparut, emportée par le courant.

Fort heureusement, un voisin, témoin de l'accident, accourut et se jeta courageusement à l'eau, tandis que Sophie, à demi-morte de frayeur, se tordait les mains de désespoir et suppliait Dieu de sauver sa petite sœur.

Agnès fut sauvée; mais le saisissement causé par sa chute et le contact de l'eau froide de la rivière lui valurent une longue maladie, pendant laquelle elle prit la sérieuse résolution d'être plus prudente et plus obéissante à l'avenir.

F. Meyer.

Ne maltraitons pas les animaux.

Plan. — Un âne tire de toutes ses forces une pesante charrette. — Il fait un faux pas. — Son conducteur le menace. — Il a tort. Pourquoi? — Conclusion.

Développement.

Cadichon est un brave bourriquet qui tire de toutes ses forces la charrette remplie de caisses, de malles et de paquets que les habitants de son village expédient à la ville voisine. Parfois il fait un faux pas ou butte contre un caillou; mais cela peut arriver à tout le monde, n'est-il pas vrai? Pourquoi donc son méchant conducteur lève-t-il sur lui son bâton, d'un air menaçant, pour le frapper?

Beaucoup de petits enfants, et de grandes personnes aussi, croient qu'on ne peut obtenir quelque chose d'un âne qu'à force de coups. C'est une grave erreur. Aucun animal n'a meilleur caractère et n'est naturellement plus doux, plus docile, plus sensible aux paroles affectueuses. Lorsqu'un âne devient têtu, enclin à mordre et à ruer, vous pouvez être sûr que c'est parce que ses maîtres l'ont maltraité.

Petits enfants, usez de douceur envers les animaux. Vous ne vous en repentirez pas.

F. Meyer.

RÉCITATION

L'âne prudent.

Le pauvre âne qu'on bafoue
Haletait couvert de boue,
Dans un chemin qui montait.
Brigitte lui faisait : Hue !
Et, tout le long de la rue,
La mégère le battait.

L'âne avait à chaque aisselle
Un panier plein de vaisselle
Qui tintait à tous les pas,
Et pourtant dame Brigitte,
Qui voulait gagner son gîte,
Frappait l'âne à tour de bras.

L'âne patient, tranquille,
Portant un fardeau fragile
Qu'il ne voulait pas casser,
Supportait la bastonnade,
Et le dos en marmelade,
Il allait sans se presser.

Mais à la fin, violence
Triompha de patience
Et l'âne allongea le pas.
Or, en arrivant au gîte,
La malheureuse Brigitte
Trouva ses pots en éclats.

Octave Aubert.

DICTÈE

Zurich.

I. Zurich est sympathique dès l'arrivée. Point bruyante, mais pleine d'animation, respectueuse de son passé mais ouverte à toutes les nouveautés utiles, tout de suite la ville se révèle remarquablement intelligente et prospère, connaissant sa force et ne négligeant rien pour son développement intellectuel et matériel. Cela donne aux voyageurs une sensation de réel bien-être ; il se sent en pays cultivé, et ne redoute aucune désagréable surprise.

Elle semble vraiment tout avoir, cette ville. Le paysage, en premier lieu, est admirable, moins grandiose qu'à Lucerne, mais plus étendu, avec quelque chose de plus intime, de plus reposant. Un charmant lac lui prête sa grâce et sa poésie; la Limmat l'égaye de ses eaux murmurantes ; une pittoresque montagne, l'Utliberg, dernière cime de la longue chaîne de l'Albis, ferme la vallée d'un côté ; de l'autre sourit l'aimable Zurichberg. De toutes parts, des buts d'excursions; partout de vastes forêts, de grasses prairies, de coquets villages. Et vers l'orient, un magnifique chaos d'Alpes, dressant bien haut dans l'azur leurs dômes, leurs pics, leurs aiguilles.

II. A cette position incomparable, qui suffirait déjà pour sa renommée, Zurich joint une multiple activité. C'est le centre de l'industrie de la soie ; on y fabrique des étoffes de coton, des machines ; il y a de grandes fonderies. Ses établissements d'instruction sont nombreux et d'ordre supérieur ; la célébrité de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'Université a depuis longtemps dépassé les limites de la Suisse. Les collections savantes abondent ; les musées, parmi lesquels se trouve le Musée national suisse, inauguré en 1898, sont riches et toujours agrandis. La vie artistique va croissant d'année en année, et en ce qui concerne la musique tout spécialement, Zurich rivalise avec plus d'une capitale. On transforme, on améliore, on bâtit sans cesse. Ceux qui visitèrent Zurich il y a vingt

ans, il y a dix ans, le reconnaîtraient à peine, tant l'ancienne ville se trouve maintenant englobée dans une ville nouvelle, laborieuse et opulente, dotée de moyens de communication perfectionnés, et qui sans cesse vise à de nouveaux progrès. L'attrait d'une civilisation brillante s'ajoute à celui d'une idéale nature pour en faire un délicieux séjour.

(*Communiqué par H. Jaton.*) A. Ribaux.

ECOLE ENFANTINE

(Enfants de 6 à 7 ans).

Leçon de calcul.

La paire.

Matériel d'intuition : des gants, des bas, des souliers, etc., ou à défaut de ces objets, leur représentation en papier.

Comme il a été question du merle dans la dernière leçon, on parlera encore de lui pour introduire le sujet de celle-ci.

— Combien le merle a-t-il d'ailes ? (Deux).

— Et qu'a-t-il encore au nombre de deux ?

— Et vous-mêmes, qu'avez-vous 2 fois ? (Yeux, oreilles, mains, pieds).

— Que vous faut-il alors pour habiller vos jambes, vos pieds, vos mains ? (Deux bas, 2 souliers, 2 gants).

Lorsqu'on veut, par exemple, acheter ces choses, demande-t-on 2 bas ou 2 souliers ? Comment dit-on ? (Une paire de bas, etc).

— Voici toutes sortes de choses que l'un de vous pourra vendre tandis que les autres seront des acheteurs ; voyons ce que le marchand donnera à chacun.

— Lucie voudrait une paire de souliers ; combien le marchand lui remet-il de souliers ? (Deux souliers).

— Jeanne, qui veut être une maman, achète des bas pour ses deux enfants ; combien en demande-t-elle de paires et combien de fois le marchand lui donne-t-il 2 bas ?

— Louis demande des pantoufles pour sa sœur et pour lui, qu'est-ce que le marchand va lui donner ?

Ces exercices peuvent se continuer jusqu'à ce que tous les enfants aient joué le rôle d'acheteurs.

— Dites-moi encore quelles autres choses le marchand pourrait vendre par paires ? (Gants, caoutchoucs, manchettes, rideaux, etc.).

Mélanger tous les objets dont on dispose et demander à quelques enfants d'en choisir un nombre qu'on leur indique ou bien d'en prendre tant qu'ils veulent, mais en disant combien ils en prennent.

— Y en a-t-il parmi vous qui n'aient qu'un seul objet ?

— Peuvent-ils se servir d'un seul gant, d'un seul bas et que leur manque-t-il pour cela ?

— Qu'est-ce donc qu'un seul gant, un seul bas ? (La moitié de la paire).

— En perdant une de ces moitiés, l'autre deviendrait inutile, aussi que faut-il toujours avoir soin de faire lorsqu'on ne les emploie pas ? (De les mettre ensemble).

— Peut-on perdre aussi facilement la moitié d'une paire de culottes et pourquoi pas ?

— Cherchez le nom d'autres choses qui forment une paire ne pouvant pas se partager ? (Lunettes, ciseaux, tenailles, etc.).

— Pourquoi appelle-t-on les ciseaux, les lorgnons, « une paire » ?

— Et pourquoi faut-il 2 lames, 2 verres ?

Cette leçon fait suite aux exercices sur le nombre *deux*, mais la notion de la paire doit être reprise après l'étude de chaque nombre pair. E. Weber.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

NOMINATIONS

Dans sa séance du 30 juin, le Conseil d'Etat a nommé au poste de maître de langue et de littérature françaises aux Ecoles normales, M. Hubert Matthey, licencié en théologie et en lettres de l'Université de Lausanne.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

La **bibliothèque sera fermée** pour la revision du **30 juillet au 8 septembre** inclusivement. **Rentrée générale** des volumes jusqu'au **samedi 21 juillet**. Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard (Art. 34 du règlement).

Le directeur :
LOUIS DUPRAZ

PLACES AU CONCOURS (VAUD)

RÉGENTES : Ecoles primaires. Ormont-Dessus (Gottrausaz) : fr. 1020, 17 juillet, à 6 heures. — **Château-d'Œx :** fr. 1000, 13 juillet, à 6 heures.— **Château d'Œx (Les Moulins) :** fr. 1000, 13 juillet, à 6 heures. — **RÉGENTS. Villeneuve :** fr. 1800, 17 juillet, à 6 heures. — **Sullens :** fr. 1500, 10 juillet, à 6 heures. — **Berolles** : fr. 1500, 10 juillet, à 6 heures.

AGRICULTURE ET COMMERCE

COURS PROFESSIONNELS

Les **autorités communales** et les **sociétés** qui font donner des cours professionnels aux jeunes gens, apprentis et apprenties, et qui désirent être mis au bénéfice de subsides sont invités à présenter leur demande, accompagnée du budget de ces cours, au Département soussigné avant le 20 juillet prochain.

Lausanne, le 22 juin 1900.

Département de l'Industrie et du Commerce.

UN MAITRE SECONDAIRE

de la Suisse orientale cherche une pension pour se perfectionner dans la conversation française, de préférence chez un instituteur primaire à la ville ou à la campagne, pour la durée d'un mois.

S'adresser à **M. Dœrler,** maître secondaire, **à RAPPERSWIL, St-Gall.**

Jeunes filles aux études seraient reçues dans famille de Lausanne. 50 et 55 fr. par mois. Adresser les offres sous chiffre 25, Gérance de l'*Educateur*, La Gaîté, boulevard de Grancy, Lausanne.

Librairie ancienne B. Caille

2, rue du Pont, LAUSANNE

En liquidation jusqu'au 21 juin
(Pour fin de saison.)

2000 volumes d'ouvrages classiques et livres d'école encore utiles :

Etude des langues francaise et étrangères, Classiques latins et grecs, Manuels d'histoire et de géographie, de sciences naturelles, de chant, catéchismes et histoires bibliques divers, etc.

— English school books —

Librairie B. Caille, rue du Pont, 2.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 8, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Épargne scolaire.**

AGENCE DE PUBLICITE

Téléphone

Haasenstein & Vogler

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne,** du **Canton,** de la **Suisse** et de l'**Etranger.**

TARIFS ORIGINAUX

DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.

Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.
Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.
Armoires à glace, 120 à 180 fr.
Commodes massives 50 à 75 fr.

Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins **Pochon frères,** *tapissiers-ébénistes,*

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Fœtisch Frères

Facteurs de Pianos et Harmoniums

LAUSANNE et VEVEY

Maison de confiance, fondée en 1804

Fabrique d'instruments de musique

en cuivre et en bois

Fournitures et Accessoires
en tous genres.

NIKELAGE - ARGENTAGE

Réparations soignées et garanties à prix modérés.

Vente. — Location. — Échanges.

INSTRUMENTS D'OCCASION
A TRÈS BON MARCHÉ

Grand choix de musique
pour
Chorales, Orchestres, Harmonies et Fanfares

Envoi des Conducteurs à l'examen.

Carnets, Cartons et papiers à musique.

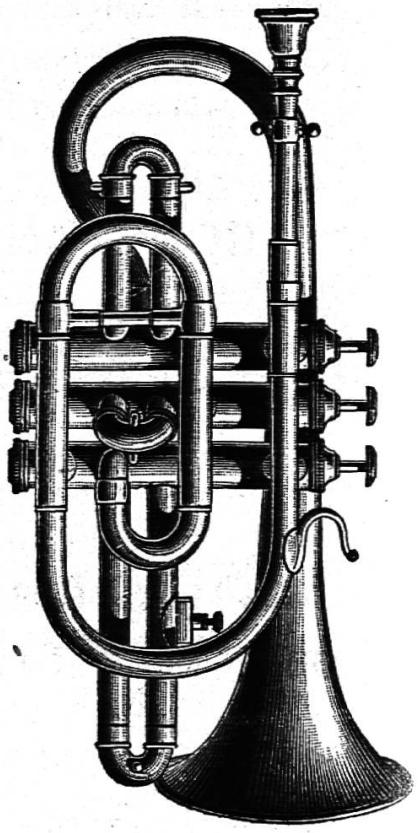

INSTRUMENTS NEUFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
à des prix défiant toute concurrence.

AVIS : MM. les *Directeurs de Sociétés* jouiront d'avantages spéciaux lorsqu'une vente sera faite par leur intermédiaire.

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XXXVIme ANNEE — Nº 28. LAUSANNE — 14 juillet 1900.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :
FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :
ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.
MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaîté, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue
FRIBOURG **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.
VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.
VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.

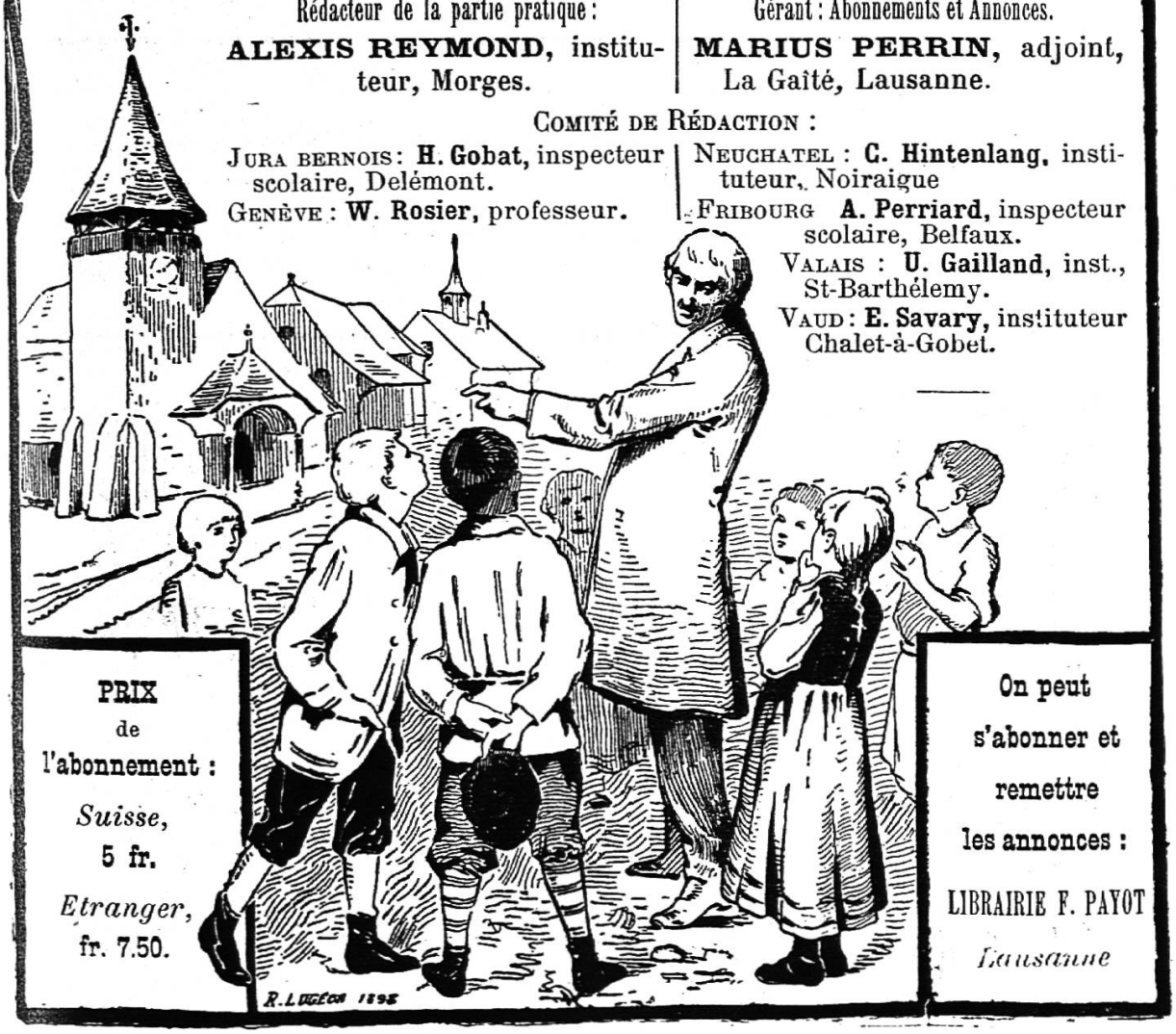

PRIX de l'abonnement :
Suisse, 5 fr.
Etranger, fr. 7.50.

On peut s'abonner et remettre les annonces :
LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Chatelain,** G., inspect., Porrentruy.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud,** A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud,** Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

M. **Blanchut,** F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloux,** F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Faillettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Mézières.
Magnin, J., Préverenges.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein,* Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet,** Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Gagnaux, L., syndic, président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.
Perrin, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 8, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Épargne scolaire.**

SOCIÉTÉ SUISSE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE
à ZURICH.

Achats de nues-propriétés et d'usufruits.

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté ✠ 3925 — Modèle déposé.

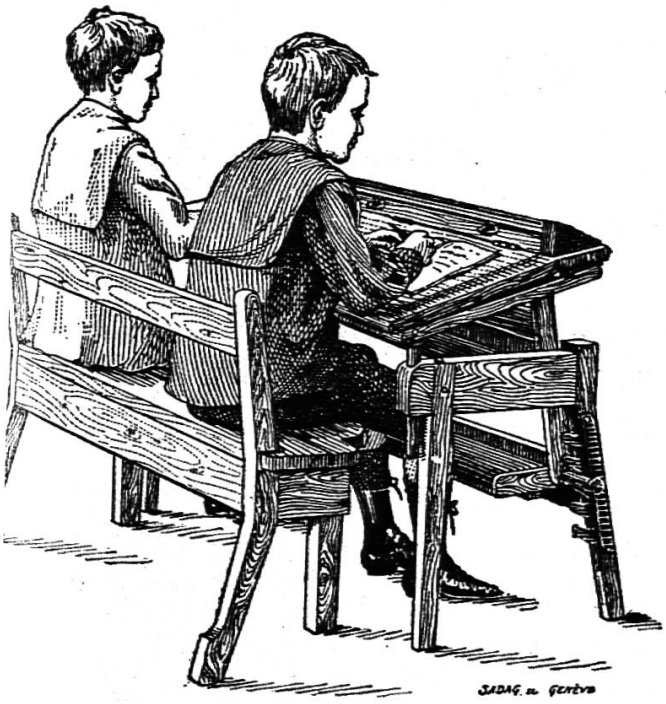

Pupitre en usage

dans les écoles de la Ville et du Canton de Genève.

1er Degré primaire

Travail à la planche ardoisée (brune)

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle n° 17.

Prix du pupitre avec banc

40 Fr.

La table étant mobile, on peut donner la position horizontale ou inclinée.

Il prend 4 positions pour travaux manuels : lecture, écriture et travaux à la planche ardoisée.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.
1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.
1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.
1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.
1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.
1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.
1893. Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.
1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.
1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

A NOS LECTEURS

A la demande d'un certain nombre d'abonnés et dans le but de faciliter la publication de quelques articles qui perdraient à être coupés, L'EDUCATEUR donne a, pendant les prochaines vacances, deux numéros en un, sans diminution du nombre de pages. D'ici au 25 août, nous ne paraîtrons donc que tous les quinze jours, mais à 24 pages par numéro.

F. Payot & Cie, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Vient de paraître :

La Suisse au XIXme siècle.

Tome II

Table des matières : L'Ecole. — L'Eglise. — Les Sciences. — Les Lettres. — La Presse. — L'Art.

Prix du volume : Broché, 22 fr. — Relié, 25 fr.

Prix de la souscription aux tomes I, II, III : Brochés, 60 fr. : reliés, 69 fr.

Edition allemande, aux mêmes conditions de souscription.

Souvenirs d'un Alpiniste, par Emile Javelle. Avec une notice biographique et littéraire par Eug. Rambert 3 50

Légendes des Alpes vaudoises, par Alfred Cérésole, Pasteur. Avec six planches hors texte gravées sur bois par Th. Girardet, et 45 vignettes reproduites au procédé Gillot par Guillaume frères, d'après les dessins d'Eug. Burnand. In-4° de 380 pages (15 fr.). Prix réduit 10 —

Autour des Alpes. Contes roses et noirs, par M. et Mme G. Renard. Vignettes dans le texte 3 50

A travers les Alpes, par Ed. Gachot. Avec 35 illustrations d'après nature 3 50

Les Chinois chez eux, par E Bard. Avec 12 planches hors texte 4 —

La Rénovation de l'Asie. Sibérie — Japon — Chine, par P. Leroy-Beaulieu 4 —

La Grèce antique. Entretiens sur les origines et les croyances, par A. Lefèvre 6 —

Le Bon jardinier. Almanach horticole pour 1900 7 —

Le Vétérinaire pratique, par E. Hocquart 2 75

Bibliothèque rurale. — Chaque volume broché, 2 fr.

Les Engrais au village, par Henri Fayet.
La Basse-cour, par Froncet et Tainturier.
L'Outillage apicole, par H. de Graffigny.
Le Bétail, par Froncet et Tainturier.
L'Arboriculture pratique, par Froncet et Deliège.
La Viticulture moderne, par G. de Dubor.
L'Apiculture moderne, par A. Clément.
Le Jardinpotager, par L. J. Froncet.
Le Jardind'agrément, par L. J. Froncet.
Comptabilité agricole, par H. Barillot.
Les animaux de France, utiles et nuisibles, par A. Clément et L. Froncet.

La plus belle histoire du monde, par R. Kipling. Trad. de l'anglais, 3 50

Pages choisies de Henri Heine. Avec une introduction par L. Roustan. 3 50